

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 26 février 2025, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) :

Ordonnance édictée dans le cadre du festival Montréal en Lumière – accès gratuit au Biodôme et au Planétarium le 1^{er} mars 2025 (3)

L'accès est gratuit à partir de 20 h au Biodôme et de 20 h 30 au Planétarium.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 28 février 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat